

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 SEPTEMBRE 2019

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS ARRETES AU 30 SEPTEMBRE 2019

Introduction

Nous avons effectué l'examen limité du bilan de l'« UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 septembre 2019 ainsi que l'état de résultat et de l'état des variations de l'actif net pour la période de trois mois se terminant au 30 septembre 2019, des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers intermédiaires conformément aux normes comptables appliquées en Tunisie.

Ces états financiers intermédiaires font apparaître un total bilan de 1 503 588 dinars et un résultat net déficitaire de la période de <19 349> dinars.

Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers intermédiaires sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon les normes de la profession applicables en Tunisie et relatives aux missions d'examen limité. Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les Normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que les états financiers intermédiaires ci-joints ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société « UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV » au 30 septembre 2019, ainsi que le résultat de ses opérations et les mouvements de son actif net pour la période close à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Observations

Nous attirons votre attention sur les observations suivantes :

- ✓ la note 2.3 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par la société pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.
- ✓ Les liquidités et les quasi-liquidités représentent 21,99% de l'actif au 30 septembre 2019. Cette proportion est supérieure au seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ces questions.

Tunis, le 25 octobre 2019

Le Commissaire aux Comptes :

ECC MAZARS

Borhen CHEBBI

BILAN
Arrêté au 30/09/2019 en (DT)

	Libellé	Note	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
	<u>ACTIFS</u>				
AC 1	Portefeuille-titres	3.1	1 172 620,146	1 500 645,995	1 452 303,149
	a- Actions et droits rattachés		662 143,732	812 734,451	867 991,967
	b- Obligations et valeurs assimilées		510 476,414	611 166,294	584 311,182
	c- Titres OPCVM		0,000	76 745,250	0,000
AC 2	Placements monétaires et disponibilités	3.2	330 584,060	414 286,959	393 453,890
	a- Placements monétaires		0,000	145 715,817	147 468,374
	b- Disponibilités		330 584,060	268 571,142	245 985,516
AC3	Créances d'exploitations		0,000	0,000	0,000
AC 4	Autres actifs	3.3	383,945	0,000	0,000
	TOTAL ACTIF		1 503 588,151	1 914 932,954	1 845 757,039
	<u>PASSIF</u>				
			<u>28 324,140</u>	<u>28 430,445</u>	<u>24 312,647</u>
PA 1	Opérateurs créditeurs	3.4	11 749,570	11 414,414	5 784,090
PA 2	Autres créditeurs divers	3.5	16 574,570	17 016,031	18 528,557
	ACTIF NET		<u>1 475 264,011</u>	<u>1 886 502,509</u>	<u>1 821 444,392</u>
CP 1	<u>Capital</u>	3.6	1 459 394,783	1 872 858,181	1 810 099,691
CP 2	<u>Sommes distribuables</u>	3.7	<u>15 869,228</u>	<u>13 644,328</u>	<u>11 344,701</u>
	a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		0,668	11,572	11,339
	b- Sommes distribuables de l'exercice encours		15 868,560	13 632,756	11 333,362
	TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 503 588,151	1 914 932,954	1 845 757,039

ETAT DE RESULTAT
Arrêté au 30/09/2019 en (DT)

Libellé	Note	Période du 01.07.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 30.09.19	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>PR 1</u> Revenus du portefeuille-titres	3.1	22 449,139	55 017,395	22 090,104	47 290,389	56 492,877
Dividendes		14 574,400	31 051,400	12 820,400	23 092,000	23 092,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées		7 874,739	23 965,995	9 269,704	24 198,389	33 400,877
<u>PR 2</u> Revenus des placements monétaires	3.2	0,000	817,591	1 701,762	4 302,092	6 054,649
Total des revenus des placements		22 449,139	55 834,986	23 791,866	51 592,481	62 547,526
<u>CH 1</u> Charges de gestion des placements	3.8	-5 213,388	-15 740,019	-5 999,083	-15 624,237	-21 408,327
Revenu net des placements		17 235,751	40 094,967	17 792,783	35 968,244	41 139,199
<u>CH 2</u> Autres charges	3.9	-7 620,901	-22 372,345	-7 565,137	-21 946,448	-29 193,399
Résultat d'exploitation		9 614,850	17 722,622	10 227,646	14 021,796	11 945,800
<u>PR 4</u> Régularisation du résultat d'exploitation		-1 916,128	-1 854,062	535,744	-389,040	-612,438
Sommes distribuables de la période		7 698,722	15 868,560	10 763,390	13 632,756	11 333,362
<u>PR 4</u> Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 916,128	1 854,062	-535,744	389,040	612,438
Variation des plus ou moins valeurs potentielles sur titres		-27 169,533	-26 225,025	-49 780,121	56 482,923	44 504,718
Plus ou moins valeurs réalisées sur cession de titres		-1 532,642	-41 139,370	-0,360	82 880,102	70 028,653
Frais de négociation de titres		-261,447	-600,267	-286,203	-2 397,023	-3 060,082
Résultat net de la période		-19 348,772	-50 242,040	-39 839,038	150 987,798	123 419,089

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Arrêté au 30/09/2019 en (DT)

Libellé	Période du 01.07.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 30.09.19	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>AN1-Variation de l'actif net résultant des opérations d'exploitation</u>	<u>-19 348,772</u>	<u>-50 242,040</u>	<u>-39 839,038</u>	<u>150 987,798</u>	<u>123 419,089</u>
a- Résultat d'exploitation	9 614,850	17 722,622	10 227,646	14 021,796	11 945,800
b-Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	-27 169,533	-26 225,025	-49 780,121	56 482,923	44 504,718
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-1 532,642	-41 139,370	-0,360	82 880,102	70 028,653
d- Frais de négociation de titres	-261,447	-600,267	-286,203	-2 397,023	-3 060,082
<u>AN2- Distributions de dividendes</u>	<u>0,000</u>	<u>-10 904,652</u>	<u>0,000</u>	<u>-578,474</u>	<u>-578,474</u>
<u>AN3- Transactions sur le capital</u>	<u>-182 056,249</u>	<u>-285 033,689</u>	<u>67 611,151</u>	<u>481 082,854</u>	<u>443 593,446</u>
a- Souscriptions	0,000	11 674,900	94 831,104	545 441,480	637 972,244
- Capital	0,000	10 000,000	76 800,000	472 100,000	551 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	0,000	1 616,770	17 291,447	73 456,737	86 464,851
- Régularisation des sommes distribuables	0,000	58,130	739,657	-115,257	507,393
b- Rachats	182 056,249	296 708,589	27 219,953	64 358,626	194 378,798
- Capital	158 900,000	257 700,000	22 000,000	54 400,000	165 000,000
- Régularisation des sommes non distribuables	21 240,039	36 657,016	5 016,444	9 828,176	28 402,067
- Régularisation des sommes distribuables	1 916,210	2 351,573	203,509	130,450	976,731
VARIATION DE L'ACTIF NET	-201 405,021	-346 180,381	27 772,113	631 492,178	566 434,061
<u>AN4- Actif Net</u>					
a- En début de période	1 676 669,032	1 821 444,392	1 858 730,396	1 255 010,331	1 255 010,331
b- En fin de période	1 475 264,011	1 475 264,011	1 886 502,509	1 886 502,509	1 821 444,392
<u>AN5- Nombre d'actions</u>					
a- En début de période	14 504	15 392	15 161	11 532	11 532
b- En fin de période	12 915	12 915	15 709	15 709	15 392
VALEUR LIQUIDATIVE	114,228	114,228	120,090	120,090	118,337
AN6 -TAUX DE RENDEMENT ANNUALISE	-4,71%	-3,81%	-8,12%	13,88%	8,77%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

ARRETES AU 30-09-2019

PRESENTATION DE LA SOCIETE :

UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV est une SICAV mixte de type distribution qui a été créée en 1999. Elle a pour objet la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières moyennant l'utilisation de ses fonds propres à l'exclusion de toutes autres ressources.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus des titres de placement (intérêts) qu'elle encaisse, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

UBCI BOURSE, intermédiaire en bourse, assure la gestion de UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et UNION BANCAIRE POUR LE COMMERCE ET L'INDUSTRIE (UBCI) est le dépositaire de ses actifs.

1- REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 30-09-2019 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

2- PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titres à leur valeur de réalisation attendue. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

2.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

Les intérêts sur les placements en obligations, en bons de trésors assimilables et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

2.2- Evaluation des placements en actions et valeurs assimilées :

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur de marché. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. La valeur de marché, applicable pour l'évaluation des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 30-09-2019 ou à la date antérieure la plus récente.

Lorsque les conditions de marché d'un titre donné dégagent une tendance à la baisse exprimée par une réservation à la baisse ou une tendance à la hausse exprimée par une réservation à la hausse, le cours d'évaluation à retenir est le seuil de réservation à la baisse dans le premier cas et le seuil de réservation à la hausse dans le deuxième cas.

Les titres OPCVM sont évalués à leurs valeurs liquidatives en date d'arrêté.

2.3- Evaluation des autres placements :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 Septembre 2019, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 »

2.4- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que sommes non distribuables. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période. Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3. NOTES EXPLICATIVES DU BILAN ET DE L'ETAT DE RESULTAT

3.1- Portefeuille titres et revenus y afférents :

Le portefeuille titres est composé au 30-09-2019 d'actions et des obligations et valeurs assimilées. Le détail de ces valeurs est présenté ci-après :

Désignation	Nbre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 30/09/2019	% l'Actif
Actions		632 977,945	662 143,732	44,03%
ARTES	3 000	18 252,929	16 833,000	1,12%
ATL	20 000	61 764,347	33 000,000	2,19%
ATTIJARI BANK	1 410	60 091,180	48 092,280	3,20%
BIAT	357	43 713,850	39 984,357	2,66%
CARTHAGE CEMENT	10 000	27 804,982	11 890,000	0,79%
OTH	2 000	32 400,000	28 554,000	1,90%
SAH	4 300	54 708,017	50 288,500	3,34%
SFBT	6 000	80 252,626	113 976,000	7,58%
SOTUVER	15 124	74 348,733	139 670,140	9,29%
TELNET	5 555	42 253,200	43 045,695	2,86%
TPR	14 000	58 254,831	67 900,000	4,52%
UIB	3 033	79 133,250	68 909,760	4,58%
Obligations des Sociétés		408 000,000	422 147,274	28,08%
ATT- LEASE 2018-1-T+2,3%	600	48 000,000	49 116,593	3,27%
ATTIJARI LEASE 2015-1 7,6%	1 000	20 000,000	20 538,230	1,37%
ATTIJARI LEASE 2015-2-7,7%	1 250	50 000,000	52 362,740	3,48%
CIL 2017 -2- 7,95%	500	40 000,000	41 390,164	2,75%
CIL2014-2 7,6%	1 000	20 000,000	20 812,888	1,38%
CIL2015-1 T 7,65%	200	4 000,000	4 072,236	0,27%
HL 2016-2 7,65%	600	36 000,000	37 853,102	2,52%
HL 2017-3 8%	500	40 000,000	41 739,398	2,78%
HL 2018-1 8,3%	500	40 000,000	40 914,361	2,72%
TLS2018-1 7,95%	1 000	80 000,000	82 043,541	5,46%
UIB SUB 2016-A 7,4%	500	30 000,000	31 304,021	2,08%
BTA		86 240,000	88 329,140	5,87%
BTA-04-2028	40	37 380,000	38 372,702	2,55%
BTA052022	50	48 860,000	49 956,438	3,32%
TOTAL		1 127 217,945	1 172 620,146	77,99%

Les revenus du portefeuille titres se présentent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 30.09.19	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Revenus des Actions	14 574,400	31 051,400	12 820,400	23 092,000	23 092,000
Revenus des obligations et valeurs assimilées	7 874,739	23 965,995	9 269,704	24 198,389	33 400,877
Revenus des obligations privées	6 638,662	20 298,076	8 033,627	20 530,466	28 496,877
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	1 236,077	3 667,919	1 236,077	3 667,923	4 904,000
TOTAL	22 449,139	55 017,395	22 090,104	47 290,389	56 492,877

3.2- Placements monétaires, disponibilités et revenus y afférents :

Le solde de cette rubrique s'élève au 30-09-2019 à 330 584,060 DT et s'analyse comme suit :

	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018	% de l'Actif
Placements monétaires	0,000	145 715,817	147 468,374	0,00%
Disponibilités	330 584,060	268 571,142	245 985,516	21,99%
Total	330 584,060	414 286,959	393 453,890	21,99%

Les revenus des emplois monétaires s'analysent comme suit :

Libelle	Période du 01.07.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 30.09.19	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Intérêts des bons de trésor à court terme	0,000	817,591	1 701,762	4 302,092	6 054,649
TOTAL	0,000	817,591	1 701,762	4 302,092	6 054,649

3.3 –Autres actifs :

	Libelle	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
AC 4	Autres Actifs	<u>383,945</u>	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
	RS sur obligations	383,945	0,000	0,000

3.4 –Opérateurs créditeurs:

	Libelle	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
PA 1	Opérateurs créditeurs	<u>11 749,570</u>	<u>11 414,414</u>	<u>5 784,090</u>
	Frais de gestionnaire	1 862,385	2 166,509	2 107,757
	Frais de dépositaire	999,586	985,742	367,646
	Frais de distributeurs	8 887,599	8 262,163	3 308,687

3.5 – Autres créditeurs divers:

	Libelle	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
PA 2	Autres créditeurs divers	<u>16 574,570</u>	<u>17 016,031</u>	<u>18 528,557</u>
	Etat, retenue à la source	0,000	0,000	524,261
	Redevance CMF	131,518	156,472	159,556
	Charges à payer sur l'exercice encours	16 443,052	16 859,559	17 844,740

3.6 Capital :

Le capital se détaille comme suit :

<u>Capital au 31/12/2018</u>	
* Montant en nominal	1 539 200
* Nombre de titres	15 392
* Nombre d'actionnaires	119
<u>Souscriptions réalisées</u>	
* Montant en nominal	10 000
* Nombre de titres émis	100
<u>Rachats effectués</u>	
* Montant en nominal	257 700
* Nombre de titres rachetés	2 577
<u>Capital au 30/09/2019</u>	
* Montant en nominal	1 291 500
* Nombre de titres	12 915
* Nombre d'actionnaires	102

La variation de l'actif net de la période allant du 01/01/2019 au 30/09/2019 s'élève à -346 180,381 dinars.

Le nombre de titres d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV au 30/09/2019 est de 12 915 contre 15 392 au 31/12/2018.

	<u>Mvt sur le capital</u>	<u>Mvt sur l'Actif Net</u>
<u>Capital début de période au 31/12/2018</u>	<u>1 810 099,691</u>	<u>1 810 099,691</u>
<u>Souscriptions de la période</u>	<u>10 000,000</u>	<u>10 000,000</u>
<u>Rachats de la période</u>	<u>-257 700,000</u>	<u>-257 700,000</u>
<u>Autres mouvements</u>	<u>-103 004,908</u>	<u>-87 135,680</u>
- Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	-26 225,025	-26 225,025
- Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	-41 139,370	-41 139,370
- Frais de négociation de titres	-600,267	-600,267
- Régularisation des sommes non distribuables	-35 040,246	-35 040,246
- Sommes distribuables		15 869,228
<u>Montant fin de période au 30/09/2019</u>	<u>1 459 394,783</u>	<u>1 475 264,011</u>

3.7 Sommes distribuables :

Les sommes distribuables au 30/09/2019 s'élèvent à 15 869,228 DT contre 11 344,701 DT au 31/12/2018 et se détaillent comme suit :

Désignation	30/09/2019	30/09/2018	31/12/2018
Somme distribuables des exercices antérieurs	0,668	11,572	11,339
Résultat d'exploitation	17 722,622	14 021,796	11 945,800
Régularisation du résultat d'exploitation	-1 854,062	-389,040	-612,438
Total	15 869,228	13 644,328	11 344,701

3.8 Charges de gestion des placements :

Ce poste enregistre les rémunérations du dépositaire, du gestionnaire et des distributeurs, calculées conformément aux dispositions des conventions de dépôt, de gestion et de distribution conclues entre UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV, UBCI et UBCI BOURSE.

Libelle	Période du 01.07.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 30.09.19	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>CH 1 Charges de gestion des placements</u>	<u>5 213,388</u>	<u>15 740,019</u>	<u>5 999,083</u>	<u>15 624,237</u>	<u>21 408,327</u>
Rémunération du gestionnaire	1 862,385	5 744,328	2 166,509	5 773,056	7 880,813
Rémunération du dépositaire	335,109	999,586	383,262	985,136	1 352,782
Rémunération des distributeurs	3 015,894	8 996,105	3 449,312	8 866,045	12 174,732

3.9 Autres charges:

Ce poste enregistre la redevance mensuelle versée au CMF calculée sur la base de 0,1% de l'actif net mensuel et la charge TCL. En outre, le coût des services bancaires et l'abonnement des charges budgétisées figurent aussi au niveau de cette rubrique :

Libelle	Période du 01.07.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 30.09.19	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
<u>CH 2 Autres charges</u>	<u>7 620,901</u>	<u>22 372,345</u>	<u>7 565,137</u>	<u>21 946,448</u>	<u>29 193,399</u>
Redevance CMF	413,867	1 276,531	481,451	1 282,908	1 751,299
Services bancaires et assimilés	346,870	739,023	305,126	548,900	548,900
Abonnement des charges budgétisées	6 860,164	20 356,791	6 778,560	20 114,640	26 893,200

L'abonnement des charges budgétisées se détaille comme suit :

<u>Libellé</u>	Période du 01.07.19 au 30.09.19	Période du 01.01.19 au 30.09.19	Période du 01.07.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 30.09.18	Période du 01.01.18 au 31.12.18
Abonnement des charges budgétisées	<u>6 860,164</u>	<u>20 356,791</u>	<u>6 778,560</u>	<u>20 114,640</u>	<u>26 893,200</u>
Taxes	87,570	259,854	38,758	115,010	153,768
Frais bancaires	30,531	90,598	24,013	71,257	95,270
Publication BO CMF	328,881	975,919	328,679	975,321	1 304,000
Honoraires CAC	1 709,284	5 072,115	1 709,310	5 072,190	6 781,500
Frais AGO et publications	1 079,189	3 202,377	1 053,132	3 125,055	4 178,187
Jetons de Présence	3 024,658	8 975,343	3 024,658	8 975,342	12 000,000
Alpha mena	600,067	1 780,633	600,016	1 780,484	2 380,500
Autres (*)	-0,016	-0,048	-0,006	-0,019	-0,025

(*) C'est le reliquat du budget de l'année précédente

4. REMUNERATIONS GESTIONNAIRE, DEPOSITAIRE, ET DISTRIBUTEURS

4-1 Rémunération du gestionnaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI BOURSE une convention aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI BOURSE une mission de gestionnaire couvrant :

- * la gestion du portefeuille de la SICAV,
- * la gestion administrative, financière et comptable de la SICAV et le calcul quotidien de sa valeur liquidative,
- * la préparation de toutes les déclarations et publications réglementaires.

UBCI BOURSE prend à sa charge tous les frais de personnel et d'administration générale engagés dans l'exécution de ses missions, tous les investissements nécessaires ainsi que leurs charges de fonctionnement et de maintenance. Sont exclues des charges supportées par UBCI BOURSE: la rémunération du commissaire aux comptes, les jetons de présence des administrateurs, les commissions de Négociation en bourse (CNB), les dépenses publicitaires et de promotion, la redevance CMF, la TCL, les frais de publications des Etats financiers au bulletin du CMF, ainsi que les frais de tenue des Assemblées générales.

Le gestionnaire perçoit en contrepartie de ses services une rémunération annuelle égale à 0,45% T.T.C de l'actif net annuel d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu nette de toute retenue fiscale.

4-2 Rémunération du dépositaire

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec Union Bancaire pour le Commerce et l'industrie « UBCI » une convention de dépôt, aux termes de laquelle L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI la mission de dépositaire de ses titres et de ses fonds non investis selon les modalités et conditions définies par cette dernière.

Pour l'ensemble de ses prestations, l'UBCI reçoit une rémunération annuelle de 0,1% T.T.C de l'actif net de L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV. Cette rémunération décomptée jour par jour est réglée trimestriellement à terme échu, nette de toute retenue fiscale.

4-3 Rémunération des distributeurs :

L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV a conclu avec UBCI et UBCI BOURSE des conventions de distribution aux termes desquelles L'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV confie à UBCI et UBCI BOURSE la commercialisation et la distribution de ses actions auprès de leurs clientèles.

En contrepartie de ces prestations, une commission de distribution répartie entre les deux distributeurs en prorata de leurs distributions est décomptée jour par jour au taux de 0,9% TTC de l'actif net d'UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV et réglée trimestriellement à terme échu après déduction des retenues fiscales.